



HONORAIRES DE VENTE*

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC**
De 0 € à 119 999 €	4,5 % TTC du prix de la vente (minimum 4 500 €)
De 120 000 € à 200 000 €	4% TTC du prix de la vente (minimum 5 400 €)
De 200 001 € à 400 000 €	3,5% TTC du prix de la vente (minimum 8 000 €)
De 400 001 € à 1 000 000 €	2,5% du prix de la vente (minimum 14 000 €)

Barème en vigueur au 02.01.2017.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Montant minimum d'honoraires TTC : 4500 € (à l'exception des PARKINGS : 3000 €)

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20% ,

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait indiqué ci-dessus.

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien,

LES HONORAIRES COMPRENNENT DANS LE CADRE DU MANDAT DE VENTE SIGNÉ :

1. La prise du mandat,
2. La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
3. La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
4. La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
5. La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
6. La visite du bien par les acquéreurs potentiels,
7. Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,
8. L'assistance à l'avant contrat de vente,
9. Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
10. L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.